



demande d'aide urgent le jugement approche

Par **beddou**, le **20/12/2010** à **18:53**

bonjour ,
voila mon ami a eu un accident de la route il y a presque un an , mais la personne en tord est décéder . je pense qu'il sera juger pour homicide involontaire , ce que je voudrais savoir c'est en prenant en compte que son casier n'est pas vierge , qu'il n'est pas français (carte de séjour), que risque-t-il ?????

ps : il a un enfant en bas age pensez vous que cela peut êtres pris en considération même s'il ne vit pas avec...

merci d'avance pour vos réponse

Par **Claralea**, le **20/12/2010** à **23:12**

Bonsoir, tout depend de la situation. Votre ami a-t-il fait un excès de vitesse, etait-il sous l'emprise de l'alcool ou de stupefiant, a-t-il deja eu d'autres accidents de la route...

Ca depend aussi de son comportement au tribunal, s'il presente ses condoléances à la famille du décédé, quand bien meme il etait en tord, il a tout de meme perdu la vie.

Ca depend de trop de chose pour pouvoir vous donner une idee, meme des maxima

Par **Domil**, le **20/12/2010** à **23:36**

[citation]. je pense qu'il sera juger pour homicide involontaire[/citation]
S'il n'est pas en tort, il ne sera pas jugé pour homicide involontaire

Par **beddou**, le **21/12/2010** à **10:28**

il était net ni alcool ni stupéfiants , a ce qu'il ma raconter le cycliste na pas indiquer son intention de tourner mon ami a pris le virage mais le cycliste tourner au même moment , et a dire vrai pour qu'il en soit décéder je pense qu'il avait accélérer dans le virage , maintenant son casier n'est pas vierge il a eu des problèmes avec la justice par rapport a la fumette(shit)

et la vitesse

Par **Domil**, le **21/12/2010** à **20:29**

Donc rien ne dit qu'il ne soit pas en tort, les circonstances que vous relatez ne sont pas vraiment claires.

Le procès permettra d'établir les circonstances de l'accident et s'il y a responsabilité pénale. Evidemment, il doit préparer sa défense avec son avocat.